

Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 4 novembre, à 19 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Venesmes sur la convocation qui leur a été adressée par le président, Monsieur BURLAUD, conformément aux articles L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Titulaires présents : MMES BAEZA-GLOMON, BARBIER, DUBAUD, DUPRIX, GARCIOUX, HUE, JACQUIN-SALOMON, JOCHYMS, JOUNEAU, PÉRET, RADUGET, SENDEL, SZWIEC, TOUZET, MM. ANDRIAU, BEDOULLAT, BURLAUD, DE PAULE, FAUCHER, GAMBADE, HORZINSKI, LABAN, LANDOIS, MANSENS, MARECHAL, MATHÉ, PELLETIER, PERCHET, TALLAN.

Suppléants présents : Néant

Absents excusés : MMES CAGLIONI, PINCZON du SEL, M DESBOIS.

Pouvoirs : MME SOUPIZET à M. LANDOIS, M. DAUBORD à MME DUPRIX, M. MOREAU à M. BURLAUD, MME RICHARD à M. MARECHAL, M. TALLON à MME BARBIER.
MME GARCIOUX est désignée secrétaire de séance.

Après adoption du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2015 à l'unanimité de ses membres, le conseil passe à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents:

- **ACCEPTÉ** des admissions en non-valeur de créance sur le budget annexe des ordures ménagères ;
- **VOTE** des décisions modificatives sur le budget général et les budgets annexes de l'assainissement en régie et en DSP ;
- **DECIDE** de modifier l'article 5 de la régie de recettes du service ENFANCE JEUNESSE comme suit :

Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : espèces, chèques, Cesu, ANCV **et virements**.

- **PARTICIPE** à compter du 1^{er} janvier 2016, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents et **VERSE** une participation mensuelle de 7 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée ;
- **DÉCIDE** et **ADOpte** les critères d'évaluation des agents lors de l'entretien professionnel ;
- **DÉCIDE** de reporter les tarifs des nuitées du gîte de groupe de Châteauneuf-sur-Cher pour l'exercice 2017 ;
- **DECIDE** de rendre obligatoire le contrôle des installations de collecte intérieure des eaux usées ainsi que le raccordement au réseau public, à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier desservi par le réseau d'assainissement collectif existant sur le territoire intercommunal et **PRÉCISE** que le contrôle sera effectué par la compagnie fermière du service d'assainissement aux frais du propriétaire vendeur sur le territoire en gestion de délégation de service public ;
- **ACCEPTÉ** la proposition tarifaire de la société VEOLIA EAU pour la réalisation des contrôles de conformité du branchement de l'abonné au réseau collectif, pour un montant HT de 100 € soit 120 € TTC, sur le territoire de de l'assainissement collectif géré en régie

et **DECIDE** que le certificat de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées soit à la charge financière du demandeur du contrôle ;

Les informations suivantes sont données au Conseil Communautaire :

- La Communauté de communes va adhérer à l'association INITIATIVE CHER pour 150 € par an afin de soutenir et contribuer à la création d'emplois durables sur le territoire en aidant de nouveaux entrepreneurs à créer, reprendre ou développer leur société ;
- La conférence intercommunale des Maires pour l'instruction du PLUi, rassemblée à l'initiative du président de la CDC, interviendra le mardi 17 novembre 2015 à 17 heures ;
- Information aux conseillers communautaires sur l'instruction administrative et financière des dossiers de travaux de voirie à Levet réalisés en 2014 ;
- Information des travaux programmés et engagés par la commune de Levet pour le réaménagement du centre bourg.
- La date du vin d'honneur de fin d'année et remise des médailles est fixée au mercredi 9 décembre 2015 à 17h30 ;
- La date du prochain conseil communautaire est fixée au mercredi 16 décembre 2015 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

